

miers habitants de ce qui est maintenant le Canada.

Par son Livre blanc le gouvernement a repoussé l'essence même de ce qui est nécessaire pour développer un sentiment de fraternité entre ceux d'entre nous qui sont d'ascendance européenne et les descendants du peuple qui était là bien avant l'arrivée de nos pères. Il semble étrange que le premier ministre ait eu une telle réception de la part des Maoris alors que, chez nous, notre population aborigène s'élève contre la politique gouvernementale qui conduit droit au génocide. J'espère que le premier ministre est sincère quand il affirme avoir appris quelque chose en Nouvelle-Zélande. C'est une raison de plus pour retarder l'entrée en vigueur de ce bill que je propose...

L'hon. M. Macdonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je viens d'écouter le député de Comox-Alberni (M. Barnett). Il fait une déclaration sur les droits des indigènes, mais je note que Votre Honneur a écarté, voici quelques minutes à peine, une question identique ayant trait aux droits indigènes, l'amendement du député de Skeena (M. Howard), et je me demande si le représentant de Comox-Alberni ne devrait pas prendre position sur le bill plutôt que sur la question des droits des indigènes.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je remercie le ministre et j'invite le député de Comox-Alberni (M. Barnett) à limiter ses remarques au bill ou à l'amendement.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que je fais. Comme à l'accoutumée, dès lors qu'il invoque le Règlement, le leader du gouvernement à la Chambre ne manque pas de mettre les pieds dans le plat. J'expose les raisons pour lesquelles l'entrée en vigueur de ce bill devrait être différée jusqu'au premier juillet 1972 et, malgré l'interruption inutile du leader du gouvernement à la Chambre, c'est de cela que je parle. Je ne prends pas position sur l'amendement qui a été écarté. J'explique pourquoi il faudrait retarder la mise en vigueur de ce bill. C'est à cela que je voulais en venir.

J'allais dire que l'incident en Nouvelle-Zélande—auquel j'ai fait allusion—indique encore plus combien il serait souhaitable que nous adoptions cet amendement; pendant ce temps, en effet, cela nous fournirait l'occasion de constater si le premier ministre sera disposé à agir de bonne foi à son retour au pays en prenant des mesures qui mèneront à cette sorte de fraternité et qui

mettront en pratique ce qu'il a dit avoir appris en Nouvelle-Zélande. Monsieur l'Orateur, je n'entends pas débattre cette question outre mesure. A mon avis, j'ai clairement exposé ma position et je dis bien ouvertement que c'est là la seule et unique raison que j'ai de proposer cet amendement visant à retarder l'entrée en vigueur de ce bill.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt ce que le député avait à dire au sujet des droits aborigènes. Je voudrais lui rappeler ainsi qu'à d'autres députés, que le 27 juin de l'an dernier, nous avons adopté le bill S-29 intitulé loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les modifications dont nous sommes saisis portent sur le contrôle de l'exploration et de l'exploitation pétrolière au large des côtes canadiennes, dans les océans Atlantique et Pacifique.

• (8.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il faut adopter rapidement ce projet de loi, car il y a déjà une activité considérable au large de la côte orientale du Canada. Je me demande pourquoi cet amendement est présenté si ce n'est pour retarder l'adoption de mesures permettant au gouvernement de gérer et de contrôler les travaux d'exploration et d'exploitation du pétrole dans l'Atlantique et le Pacifique au large des côtes canadiennes. Je ne comprends pas les remarques du député. A mon avis, elles n'ont absolument rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis. Je n'en comprends pas la signification—et je ne veux pas vraiment parler ainsi d'un député néo-démocrate—mais si cette mesure n'est pas adoptée, les compagnies de pétrole pourront poursuivre des activités contraires à l'intérêt national.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cet amendement ne se rattache nullement au projet de loi. Je crois qu'il a été présenté pour créer une diversion, mais le gouvernement ne peut l'accepter.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont en faveur disent oui.